

INFO N° : 127

CONSEIL MUNICIPAL du 31 OCTOBRE 2008

EMPRUNTS TRAVAUX ENTREE VILLAGE

Le Conseil Municipal, pour financer les travaux relatifs à l'entrée du village, a décidé de souscrire :

- un emprunt à moyen terme de 110 000 € sur 20 ans à taux fixe
- un emprunt « Relais TVA » de 25 000 € sur 2 ans à taux fixe
- une ligne de trésorerie de 70 000 € pour équilibrer la trésorerie en cas de versement tardif des subventions.

PLAN DE FINANCEMENT ENTREE VILLAGE

Le coût estimatif des travaux pour l'aménagement de l'entrée du village « rue de Vesoul » s'établit comme suit :

Maîtrise d'œuvre, bordures de trottoirs, récupération des eaux pluviales, place de parking, voie piétonne, enrobés, enfouissement réseaux élect. et tél., espaces verts..... 255 681 €

A déduire :

- Subventions attendues (Etat, Conseil Général, participation SIED 122 737 €
- Récupération TVA dans 2 ans..... 25 562 €

Reste donc à la charge de la

Commune : **107 382 €**

RAPPORT QUALITE DE L'EAU

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport sur la qualité de l'eau 2007. On peut noter deux points importants, d'une part que les analyses de qualité de l'année 2007 étaient conformes à la réglementation et d'autre part que le réseau communal a un très bon rendement, à hauteur de 85 %, ce qui contribue à limiter le coût de l'eau pour les habitants.

GRATIFICATION AUX STAGIAIRES

Il a été décidé d'accorder une gratification aux deux nouveaux stagiaires, Valentin COLLEUILLE et Jérémy GERARD, équivalente à celle offerte aux stagiaires précédents, soit 10 € par jour de présence.

GESTION des ZONES de DEVELOPPEMENT EOLIEN

Le Conseil Municipal décide de confier à la communauté de communes des Grands Bois la compétence lui permettant de faire réaliser une étude relative à la création d'un parc éolien sur son territoire.

DECISIONS MODIFICATIVES

Les prévisions budgétaires étant insuffisantes pour clore l'exercice 2008, le conseil municipal autorise les décisions modificatives suivantes :

Au budget assainissement : inscription de 1 000 € en dépense de fonctionnement,

Au budget communal : ouverture d'un programme « AMENAGEMENT DU VILLAGE » avec inscription d'une dépense de 196 950 €, compensée par les recettes suivantes :

- Subventions 61 950 €
- Emprunts 135 000 €

INFORMATIONS

GRATUITE SCOLAIRE AU COLLEGE

La gratuité scolaire, pour laquelle la commune de Villers le Sec participe à hauteur de 16 € par élève du collège Jean Macé prendra cette année la forme d'un versement directement effectué auprès des familles concernées. Cette opération sera réalisée par l'agent comptable du collège. Concernant le collège Gérôme, des fournitures scolaires ont été distribuées aux élèves.

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

La commémoration du 11 novembre se déroulera selon l'organisation suivante :

11h 00 : cérémonie au monument aux morts

- message du Ministère des anciens combattants
- dépôt de gerbes et appel aux morts
- chants avec les enfants des écoles
- vin d'honneur offert par la Municipalité.

Nous vous attendons nombreux à cette manifestation du souvenir.

TELETHON

Le « téléthon » 2008 est prévu à Villers-le-Sec le dimanche 7 décembre prochain selon l'organisation suivante :

- course à pied et marche
- course d'orientation
- lâcher de ballons
- tir à l'arc, etc....

!!!! EXCEPTIONNELLEMENT: Rendez-vous à la salle de Mairie de 10 h à 16h.

C.C.A.S.

Comme les années précédentes, les membres du CCAS rendront visite aux personnes de plus de 70 ans le dimanche 21 décembre après-midi, pour la distribution des colis de Noël.

ECLAIRAGE PUBLIC

La modification de l'éclairage public, rue de Vesoul, sera terminée pour le 15 novembre, par la mise en place de lampadaires identiques à ceux de la rue de Neurey. Les poteaux et les fils électriques

existants seront déposés. Trois lampes de rue anciennes seront récupérées et réinstallées dans trois « points noirs » du village.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Attention ! La collecte des ordures ménagères du mardi 11 novembre est avancée au samedi 8 novembre. Pensez à sortir vos poubelles la veille.

RELEVÉ ET PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU

Nous vous informons qu'un agent de Gaz et Eaux effectuera le relevé de votre compteur d'eau à compter du 7 novembre. Merci de bien vouloir laisser le libre accès à votre compteur et de prendre toutes les précautions utiles si vous êtes propriétaire de chiens.

L'hiver approche, il faut penser à la protection des compteurs d'eau. En cas de gel de ceux-ci, les frais de réparation sont à la charge de l'abonné.

MEDECIN DE GARDE

Pour contacter le médecin de garde, les nuits et les week-ends, vous devez désormais appeler le 3966. En cas d'urgence il faut appeler le 15.

INSCRIPTION LISTES ELECTORALES

Les personnes souhaitant s'inscrire sur les listes électorales de Villers le Sec sont invitées à le faire avant le 31 décembre. Vous devez vous présenter au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

VENTE DE SAPINS AU PROFIT DES ECOLES

Comme chaque année, une vente de sapins de Noël sera organisée par les écoles au profit de la coopérative scolaire. Cette vente aura lieu début décembre. La date précise vous sera communiquée ultérieurement.

FERMETURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé lundi 10 novembre 2008.